



Parcelles forestières : profitez d'une visite de diagnostic gratuite.



Vous êtes propriétaire forestier dans votre commune ? Vous possédez moins de 25 ha de parcelles boisées ? Vous pouvez peut-être bénéficier d'une **visite de diagnostic gratuite** de vos parcelles !

En quoi cela consiste ?

Lors d'un rendez-vous, le technicien du Centre National de la Propriété Forestière **répond à vos questions** sur le terrain. Les thèmes liés à la forêt sont nombreux : la sylviculture, la fiscalité, le juridique... et bien d'autres ! Prenez contact avec votre technicien pour y voir plus clair ! Cette visite fera l'objet d'un compte rendu écrit qui vous permettra d'avoir une vision claire de votre patrimoine boisé.

Votre technicien :

Nicolas ANFRAY

Animateur région Centre-Val de Loire

Tél : 06.46.23.46.22

nicolas.anfray@crpf.fr

De plus, des subventions ont été mises en place pour la réalisation de certains travaux dans vos parcelles (jusqu'à 40% d'aide). Vérifiez l'éligibilité de vos projets avec l'aide de votre technicien. Profitez de cette animation temporaire pour avoir enfin les réponses à vos questions concernant les bois !

Cette opération est financée par l'ADEME, dans le cadre du projet DYNAMIC BOIS : CENSE, qui est porté par la coopérative UNISYLVA.